



## **Avis de publicité**

**Occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'un camion snack sur la base de loisirs du Portal à VARS (Charente)**

**APPEL À CANDIDATURE**

**Réf : n°2022/2504**

### **Propos liminaires**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté de communes Cœur de Charente pour la gestion d'un camion snack sur la base de loisirs du Portal à Vars (Charente).

*Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.*

**Objet et conditions de l'appel à manifestation d'intérêt :**

|   |  |
|---|--|
| <b>Objet de l'occupation</b>                | <p>La Communauté de communes Cœur de Charente propose un emplacement pour la tenue d'un camion snack sur la base de loisirs du Portal à Vars sis Le Portal 16 330 VARS (Charente).</p> <p>Objet simplifié : Installation et exploitation d'un camion snack sur la base du Portal à Vars</p>  |
| <b>Base de l'avis</b>                       | <p>Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)</p> <p><b>Nomenclature</b> : 55900000 – Services de vente au détail</p>   |
| <b>Conditions particulières</b>             | <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'espace dédié au snack est situé à proximité de la plage et du parking de la base de loisirs du Portal.</li><li>2. Le snack devra être mobile et pourra demeurer sur site durant toute la saison estivale.</li><li>3. Les produits proposés à la vente seront de type petite restauration (frites, sandwichs, salades...), confiseries et boissons sans alcool ; la vente de boissons alcoolisées sera autorisée dans le cadre d'une licence 3 (boissons alcoolisées de 3<sup>ème</sup> groupe prévu à l'article L3321-1 du code de la santé publique).</li><li>4. La vente au détail aura lieu pendant les horaires d'ouverture de la base de loisirs du Portal du dernier week-end de juin au 30 septembre.</li><li>5. L'approvisionnement du camion snack en eau et électricité sera assuré par la Communauté de Communes. Les consommations seront répercutées sur l'occupant.</li></ol> |
| <b>Durée de l'autorisation et redevance</b> | <p>La durée de l'autorisation d'occupation est de <b>3 ans</b>, pour la période allant du dernier week-end de juin au 30 septembre.</p> <p>L'occupation donnera lieu au versement d'une redevance pour chaque saison estivale (2022/2023/2024) d'un <b>montant minimum de 2000.00 €/saison estivale</b> (non négociable et non remboursable y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques).</p>   |

### Organisation de l'appel à candidature :

|   |   |
|---|---|
| <b>Avis publié le :</b> mercredi 04 mai 2022<br><b>Date limite de réception des dossiers :</b> Le mardi 07 juin 2022 à 17h00<br><b>Analyse et sélection :</b> le lundi 13 juin 2022<br><b>Validité des offres :</b> 60 jours à compter de la date limite de réception |   |
| <b>Composition du dossier de candidature</b>  | Les candidats intéressés doivent remettre leurs dossiers avant la date limite mentionnée ci-dessus.<br>Les dossiers comportent : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation, un CV, une présentation synthétique de la proposition (produits et prestations proposées).</li><li>✓ Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ;</li><li>✓ Une attestation d'assurance nécessaire à l'exercice de l'activité (garantie multirisque et perte d'exploitation, responsabilité civile) ;</li><li>✓ L'extrait K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés, en cours de validité de moins de trois mois si le candidat est une société et/ou l'extrait d'immatriculation de la Chambre des métiers et de l'Artisanat ou les statuts de l'association et le certificat de dépôt en Préfecture si le candidat est une association ;</li><li>✓ Tous documents relatifs à ses références professionnelles, de nature à garantir sa capacité à pratiquer une activité de restauration dite « snack ».</li></ul> |
| <b>Critères de sélection</b>  | Les dossiers seront analysés au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- La qualité technique de la proposition (qualité et diversité des produits et prestations proposées et intérêt esthétique) ;</li><li>- La cohérence des prix avec le public de la base de loisirs ;</li><li>- Le montant de la redevance fixe proposée par le candidat par référence au montant minimum demandé ;</li><li>- Expérience et références du candidat.</li></ul> La communauté de communes se réserve la possibilité de rencontrer les candidats dans le cadre d'une négociation.  |
| <b>Dépôt des dossiers</b>   | Les propositions pourront être remises au format papier : <ul style="list-style-type: none"><li>- Par voie postale ou sur place, à l'adresse suivante :<br/><b>Communauté de communes Cœur de Charente</b><br/><b>10 route de Paris</b><br/><b>16 560 TOURRIERS</b></li><li>Ou au format dématérialisé via l'adresse de messagerie :<br/><a href="mailto:fgueret@coeurdecharente.fr">fgueret@coeurdecharente.fr</a></li></ul>   |
| <b>Service à contacter pour tout renseignement</b>  | Pour tous renseignements complémentaires (visite de l'emplacement à la base du Portal), les candidats sont invités à prendre contact avec le service technique de la communauté de communes au 06 15 42 16 19 ou à l'adresse suivante :<br><a href="mailto:fgueret@coeurdecharente.fr">fgueret@coeurdecharente.fr</a>   |